

Commune de GOURLIZON

CONSULTATION DES ENTREPRISES
FOURNITURE ET POSE DE DEUX STRUCTURES DE JEUX, D'ÉLÉMENTS DE FITNESS, DE MOBILIER URBAIN ET D'UN TERRAIN MULTISPORTS SUR UN TERRAIN COMMUNAL EN CENTRE BOURG

Cahier des Clauses Techniques Particulières
Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Article 1^{er} : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose de deux structures de jeux, d'un terrain multisports, d'éléments de fitness et de mobilier urbain sur un terrain communal situé à Ty Bras au centre bourg.

Article 2 : Projet :

L'aire de jeux comprendra :

- 1 Une structure aux normes (Dont barres de maintien en inox – Toitures en polyéthylène)
 - pour les enfants de 1 à 3 ans comportant des jeux à ressorts pour plusieurs enfants et une cabane – jeu à leur hauteur
 - pour les enfants de 3 à 7 ans comportant au minimum un double portique relié par pont à cordes, un pan incliné d'escalade et un toboggan
- 2 Une pyramide de cordes d'environ 5 mètres de hauteur avec paliers de montées
- 3 2 éléments fitness type vélo elliptique
- 4 Un terrain multisports permettant la pratique de plusieurs sports (foot, hand, basket) avec accès personnes à mobilité réduite et dispositif anti-vélos.
Le terrain sera mis à niveau et une plateforme en enrobé sera préparée au préalable sur l'ensemble de la surface.

Les dimensions du terrain disponible sont :

α Longueur : 20 à 21 m

α Largeur : 10 à 11 m

Les entreprises préciseront les dimensions exactes de la structure qu'elles proposent après une visite sur site. Un couloir de « roller-skate » de 1m20 sera matérialisé à la peinture blanche sur l'enrobé, dans la mesure du possible côté nord-ouest de la structure.

- Equipement adapté à la pratique du foot, hand, basket (sans paniers extérieurs), volley, et éventuellement tennis, tennis-ballon
- Structure composée de
 - α deux frontons ou seront inclus les buts de foot (dimensions et nature de l'arrière – filet, métal – à renseigner) surmontés de paniers de basket (hauteur et descriptif technique à renseigner).

α Palissades latérales en acier – pas de bois

Le sol sera constitué d'un gazon synthétique d'environ 22 mm, 100 % polypropylène, garantie 5 ans contre l'usure prématurée des fibres.

Lignes de traçage incrustées et collées dans le gazon (basket, foot). Sable silicieux arrondi lavé séché, calibre 0,4 – 0,8 dosé à 25 kg/m²

Qualité, sécurité, garanties :

- Les entreprises fourniront avec leur offre les certificats de conformité à la norme NF EN 1176 (Aires de jeux) et NF EN 1177 (Sols de réception) ainsi que pour la norme NF EN 15312 (Terrain multisports) . Les offres présentant des auto-certifications seront exclues.
- **Les tests prévus par le décret 96-495 de juin 1996 (inclus dans l'offre) seront réalisés par l'entreprise à l'issue du chantier, et en présence du maître d'ouvrage.**
- **L'ensemble des agrès devront être fixés par scellement et non par système d'étriers et de boulonnage.**
- **Les entreprises fourniront la composition détaillée des matériaux servant à la fabrication des jeux. La qualité des matériaux fera l'objet d'un examen minutieux. Il sera privilégié les structures en inox ou en galva soudé.**
- **A priori, la commune souhaite privilégier un sol souple adapté à la hauteur de chute des structures de jeux et pyramide de corde.**



5 Mobilier urbain : 2 tables de pique-nique (à implanter sur dalle bétonnée) trois poubelles
Un plan d'aménagement d'ensemble est exigé à l'appui de l'offre. Le plan de levée du terrain joint précise utilement les emprises disponibles et l'emplacement de chaque élément sur la parcelle dédiée.

Maintenance, entretien : Les entreprises indiqueront quelle est la nature et la périodicité de l'entretien et de la maintenance qu'elles préconisent notamment pour les filets, cordages, ainsi que le prix des pièces détachées.

Liste des documents à remettre après exécution au maître d'ouvrage, en 3 exemplaires :

- Le dossier des ouvrages exécutés au plus tard le jour des opérations préalables à la réception
- Les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages conformes aux normes Françaises en vigueur.

Pris connaissance et accepté,
A _____, le